

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 41

Artikel: Théâtre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195171>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cieuse des mesures à prendre contre les dangers du feu, avait pris une décision spéciale concernant l'eau des bassins de fontaines. Défense expresse était faite de les vider, sous peine d'une forte amende.

Un garçon de cave d'Ouchy, ignorant cela et rinçant quelques petits tonneaux près de la fontaine publique, en avait vidé presque entièrement le bassin.

Tout à coup, un agent de police débouche du poste et se précipite comme une bombe sur le pauvre garçon, qui achevait tranquillement sa besogne.

— Qu'est-ce que vous faites là ? lui dit-il avec emportement ; ne savez-vous pas qu'il est défendu de vider les bassins de fontaines sous peine d'amende !... Que ferait-on s'il venait à brûler à Ouchy ?... Où prendrait-on de l'eau, malheureux !... Comment vous appelez-vous ?

Le pauvre diable, abasourdi par cette apostrophe imprévue, déclina, d'une voix tremblante, ses noms et prénoms.

— C'est bien, dit l'agent, je vais faire mon rapport !

En effet, ce trop zélé fonctionnaire rédigea un rapport détaillé de deux grandes pages, donna un coup de peigne à sa chevelure, brossa son habit, prit sa canne et monta en ville.

Chemin faisant, il réfléchit qu'avant de remettre cette pièce en mains de l'autorité municipale, il ferait peut-être bien, au point de vue du style et de l'orthographe, de la soumettre en passant à M. Longchamp, expéditeur, qu'il connaissait depuis longtemps, et dont le bureau était situé à l'endroit où se trouve actuellement celui de MM. Ruffieux et Ruchonnet.

C'est ce qu'il fit.

M. Longchamp mit ses lunettes et prit connaissance de ce long procès-verbal, qui se terminait en faisant remarquer la gravité du fait en cas d'incendie.

Sa lecture achevée, M. Longchamp ôta ses lunettes et regardant l'agent, d'un air moitié sérieux, moitié souriant :

— Mais gardez-vous bien de donner suite à ce rapport. Permettez-moi de vous le dire confidentiellement, vous vous rendriez ridicule... Empressez-vous de le mettre au panier, je vous prie.

— Comment, M. Longchamp ! Comment !...

— Mais voyez donc !... Vous dites là qu'Ouchy aurait été privé d'eau en cas d'incendie !...

— Certainement, messieu.

— Mais, cher ami ! reprend M. Longchamp, et le lac !...

L'agent, baissant la tête et se mordant les lèvres :

— C'est vrai, j'y avais pas pensé !...

Eternuement. — On n'aime pas à éternuer, dit le *Petit Parisien*, car l'éternuement est presque toujours le début d'un rhume.

Eh bien ! n'éternuons plus !

Un de nos correspondants nous indique un petit remède qu'il garantit efficace, radical, incomparable, à la condition d'être pratiqué dès le premier éternuement, ou plutôt dès que l'on éprouve ce petit titillement pituitaire qui provoque l'exclamation :

— Tiens ! je viens de m'enrhumer !

Il suffit, paraît-il, de priser un peu de sel blanc fin, du sel de table, comme on priserait du tabac ou du camphre ; au bout d'une minute, — pas davantage, d'après notre correspondant, — plus ou pas d'éternuement, guérison complète !

C'est là un traitement simple et assurément économique ; on ne risque guère à en faire l'essai.

Boutades.

M. X..., avocat, voit un matin un charcutier entrer dans son cabinet.

« Monsieur, lui dit ce dernier, je désirerais savoir si, un chien ayant fait des dégâts à mon étalage, j'ai le droit d'en réclamer le montant à son propriétaire.

— Certainement, répondit le juriconsulte, vous avez droit au remboursement du dommage qui vous a été causé.

— En ce cas, Monsieur, veuillez me payer la somme de 12 fr., car c'est votre chien qui a mangé mes saucissons.

M. X... s'exécuta de bonne grâce.

Quelques heures après, un clerc de l'avocat se présente chez le charcutier et lui remet une note de 12 fr. 50 cent. pour honoraires de la consultation qu'il était venu prendre le matin. Les 50 cent. en plus servaient à payer le déplacement du commissionnaire.

Il faut, pour duper un avocat, être plus fin qu'un charcutier.

En Suisse, au mois d'août.

Un touriste à un indigène, d'un ton moqueur :

— C'est donc dans votre canton qu'il y a tant d'imbéciles ?

— Oui, monsieur ; mais, en été, ils ne font généralement que traverser le pays.

Toto et son père :

Toto rapporte de l'école un cahier taché d'encre.

— Mais, lui dit son père, qu'est-ce que cela ?

— Ça, papa, je vais te dire ; tu sais que j'ai un nègre à côté de moi, à l'école... Eh bien, il a saigné du nez sur mon cahier.

Livraison d'octobre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE : L'instruction militaire en France, par M. Abel Veuglaire. — Indépendante ! Nouvelle, par M. Jean Teriam. — Eugène Delacroix, d'après son journal, par M. F. Dumur. — Nous, de la Capucine, par M. T. Combe. — Cavour. Notes et impressions, par M. E.

Philippe. — Pour sa fille. Nouvelle, de Miss M.-E. Wilkins. — Chroniques parisiennes, italienne, russe, suisse. — Chroniques scientifique et politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau, place de la Louve, 1, Lausanne.

THÉÂTRE. — La compagnie dramatique de M. Scheler a débuté jeudi dans l'*Ami des femmes*, d'Alexandre Dumas. Ecrite avec infiniment d'esprit et parsemée de mots heureux et fins, cette pièce est, comme toutes celles du même auteur, très difficile à interpréter. C'est une succession d'études de mœurs, de caractères, de définitions de mots et d'idées qui se déroulent dans de véritables dissertations, de longues tirades qui ne peuvent être abordées que par des acteurs de talent. Il faut nécessairement qu'une interprétation excellente, un jeu correct, une bonne diction suppléent, dans les œuvres de ce genre, à ce qui leur manque en mouvement, en action scénique.

C'était donc là un début plein d'écueils pour notre nouvelle troupe, qui s'en est cependant tirée à la satisfaction générale.

Nous croyons donc être d'accord avec le grand nombre de ceux qui ont assisté à cette première représentation, en disant que la Compagnie Scheler forme un ensemble qui nous fera passer de bien agréables soirées. Ses artistes ont très bonne tenue, des physionomies fort agréables, sympathiques, et sont doués de talents dignes de nos encouragements. Ils nous ont donné la preuve réjouissante que notre directeur, comprenant ce qu'il faut aux Lausannois et tenant sérieusement compte de leurs désirs, s'est donné beaucoup de peine dans le choix de son personnel et a fait à cet égard les sacrifices nécessaires. Nous l'en félicitons en lui souhaitant tout le succès qu'il mérite.

Dimanche, **Roger-la-Honte**, drame en 5 actes et 8 tableaux, et jeudi prochain, *Froufrou*.

SOUSCRIPTION

du « Conteur Vaudois » en faveur du Monument Ruchonnet.

Liste précédente. . . Fr. 63 —
Zulamit-cigarettes . . . » 5 —
Total Fr. 68 —

AGENDAS DE BUREAUX
POUR 1896
PAPETERIE L. MONNET
3, Pépinet, 3

L. MONNET.

LAUSANNE — IMPRIMERIE GUILLOU-DHOWARD.